



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 décembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_12_215

Objet :

Signature du contrat de canal du Rhône au Rhin

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berger Levaault

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 18 décembre 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents : **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAINÉ **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECAROT

Suppléés :

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigney** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Romain** : Mme Aurélie CHANCELOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VACHET

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCELOTTE (ROMAIN)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Cédric IVANES (OUGNEY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h52 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SIGNATURE DU CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

Résumé : Il est proposé par cette délibération d'autoriser la signature du Contrat de canal Rhin-Rhône (CRR) 2026-2030 entre les 8 EPCI partenaires la Région Bourgogne Franche-Comté et les Voies navigables de France. Cette signature est l'aboutissement d'une démarche collective entamée en 2020 et va permettre de passer à présent à la mise en œuvre du plan d'actions. Le CRR ambitionne de dynamiser l'itinérance (tourisme fluvial, cyclotourisme) et le slow tourisme sur cet axe en développement.

I. Contexte

La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de sa politique touristique, a proposé aux collectivités concernées et aux **Voies Navigables de France (VNF)** la mise en place d'un **Contrat de canal** portant sur le linéaire du Canal du Rhône au Rhin – **vallée du Doubs**. Ce dispositif incitatif s'étend sur 5 ans et permet sur la base d'une stratégie partagée de mobiliser des financements régionaux.

Une démarche a alors été engagée en 2020 par les 8 intercommunalités bordant le **CRR et VNF**. Elle a associé aussi les départements du Jura, Doubs, Territoire de Belfort et Côte-d'Or, les offices de tourisme et les acteurs locaux.

L'objectif commun est de **structurer et valoriser l'offre touristique** du canal /Vallée du Doubs, en renforçant **l'itinérance douce** par le développement du **tourisme fluvial** et du **cyclotourisme** le long de l'**Eurovéloroute 6** et in fine de renforcer l'attractivité touristique de cette destination.

La phase préliminaire, pilotée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et encadrée dès lors par un Comité de pilotage a consisté en des études et des concertations pour établir un diagnostic et définir les objectifs et axes d'actions, bases d'un projet de Contrat et de son plan d'actions.

En accord avec les collectivités impliquées, Grand Besançon Métropole a repris le rôle de chef de file au début de l'année 2025. Il a travaillé avec les 7 autres EPCI, VNF et la Région à la mise à jour et la finalisation du projet de Contrat et de son programme opérationnel. Cette étape permet à présent d'aboutir à la signature du Contrat 2026-2030 et d'en assurer la mise en œuvre et l'animation

II. Projet de contrat et son programme d'actions prévisionnel

Rappel des principales étapes de 2020 à octobre 2025 encadrées par le Comité de pilotage :

Le Contrat synthétise les atouts/faiblesses du territoire, les enjeux et opportunités et expose la stratégie de développement. Il reflète la volonté de conduire une démarche commune et concertée de la part des acteurs signataires. La stratégie se traduit ensuite par un programme d'actions annexé au Contrat.

Ce dernier reste prévisionnel et pourra être révisé chaque année lors du Comité de pilotage.

L'ensemble peut être synthétisé comme suit.

➤ **Diagnostic :**

Atouts et opportunités du linéaire : Une position géographique stratégique reliant le nord de l'Europe à la Méditerranée, une richesse du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'un potentiel fort pour le tourisme doux : vélo (EV6), nautisme et randonnée. Une coopération renforcée entre les acteurs pour faire de la vallée du Doubs une destination reconnue.

Faiblesses et menaces identifiées : forte hétérogénéité des équipements et services le long du parcours, des manques en stations d'eaux usées, signalétique, halte vélos, hébergements parfois insuffisants et une concurrence d'autres destinations.

➤ Enjeux/Opportunités :

Pour autant, le slow tourisme et l'itinérance connaissent une forte croissance, offrant des opportunités économiques et territoriales importantes. Ils favorisent un tourisme durable, respectueux de l'environnement et des habitants, tout en valorisant les atouts naturels, culturels et patrimoniaux des territoires traversés. Dans ce contexte, le **Contrat de canal** constitue un outil stratégique : il instaure un cadre partenarial entre acteurs publics et privés pour coordonner les actions, mutualiser les moyens et développer une vision commune. Son objectif est de faire de la **Vallée du Doubs** une destination touristique cohérente, attractive et reconnue, fondée sur l'expérience douce du voyage et la mise en valeur du patrimoine local.

➤ Défi et axes d'actions :

La stratégie s'articule autour de 3 défis et leurs axes d'actions :

DEFI 1 : Affirmer notre ambition : l'itinérance sous toutes ses formes

1. Assurer un maillage des sites étapes cohérent le long de la voie d'eau et un accueil de qualité
2. Renforcer l'EV6 comme colonne vertébrale de la destination
3. Faire du CRR une destination de navigation fluviale fiable et qui monte en gamme
4. Favoriser la mixité des modes de déplacements et développer les autres formes d'itinérance

DEFI 2 : Développer l'attractivité et la compétitivité de la destination CRR

1. Proposer une offre culturelle à dimension européenne le long de la voie d'eau
2. Développer une offre de loisirs actifs multi-activités pour une expérience immersive
3. Valoriser les patrimoines de la voie d'eau et ses abords
4. Valoriser les savoir-faire locaux

DEFI 3 : Construire et animer la notoriété de la destination CRR

1. Construire et déployer l'identité du CRR en concertation avec les acteurs locaux
2. Organiser une commercialisation commune de la destination
3. Mettre en place un processus d'animation territoriale de la destination
4. Observer et accompagner et réajuster la stratégie de destination

➤ Programme d'actions opérationnel (prévisionnel)

Les actions portent sur la montée en gamme des équipements et services notamment le long de l'EV6. Elles sont à la fois collectives et individuelles : une signalétique commune relative aux commerces et services, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, le soutien à la création d'hébergements le long du linéaire, le développement de l'offre de loisirs ainsi que construire et animer la notoriété de la destination CRR/Vallée du Doubs par le développement d'outils de communication auprès des clientèles cibles.

En parallèle, chaque EPCI doit porter son action à l'échelle de son périmètre sur l'amélioration des conditions d'accueil des plaisanciers et cyclotouristes en s'inscrivant dans ce schéma défini en commun.

Le programme prévisionnel est annexé au Contrat mais il sera mis à jour, complété, amendé chaque année par le Comité de pilotage.

➤ Gouvernance :

La gouvernance proposée pour le CRR 2026-2030 repose sur une organisation structurée autour d'instances décisionnelles, techniques et opérationnelles, avec une dynamique collaborative et territoriale. Elle se traduit par un pilotage stratégique regroupant les financeurs du dispositif d'animation (COPIL appelé Conseil de canal) qui pourra être élargi à d'autres partenaires selon les projets et leurs financements, un suivi technique (COTECH) et des groupes de travail thématiques qui seront amenés à travailler sur des actions concrètes impliquant les acteurs locaux.

Le Contrat est joint en annexe à ce présent rapport.

Pour l'adoption du Contrat de canal Rhin-Rhône, le calendrier retenu est le suivant : Délibérations des 8 EPCI avant fin 2025 et validation régionale (région BFC) en février 2026.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **Valide les termes du Contrat de canal (gouvernance, diagnostic, la stratégie et le plan d'actions prévisionnel) proposé sur cette période 2026-2030 ;**
- **Accepte les termes dudit contrat ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de canal du Rhône au Rhin - Vallée du Doubs - 2026-2030 et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

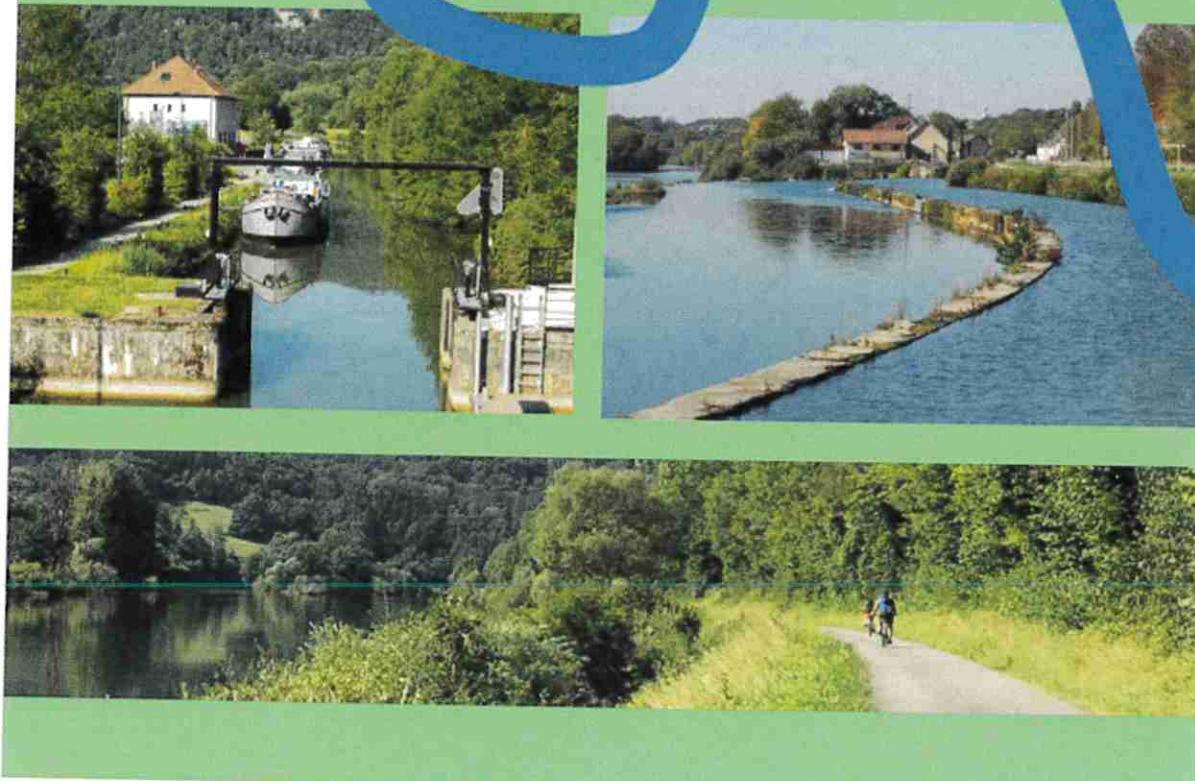
ANNEXE

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

Vallée du Doubs

2026-2030



RÉGION
BORDURAIS
FRANCHE
COMTE



g
GRAND
DEB



b
Grand
Besançon
Métropole

Doubs
Saônois

Communauté
de
vallées
vertes

M
Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

B
GRAND
Besançon

vnf
Ville de Nyon

Les Signataires :

Jérôme DURAIN, Président de la Région Bourgogne Franche-Comté

Damien MESLOT, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort

Charles DEMOUGE, Président de la Communauté d'Agglomération Pays de Montbéliard Agglomération

Bruno BEAUDREY, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

Jean-Claude MAURICE, Président de la Communauté de Communes Pays Baumois

Anne VIGNOT, Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes Jura Nord

Jean-Pascal FICHERE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Sébastien DELACOUR, Président de la Communauté de Communes Rives de Saône

Christophe WENDLING, Directeur territoriale Rhône –Saône, Voies Navigables de France

Préambule

Maillon nécessaire pour connecter les ports maritimes du nord de l'Europe avec ceux de la Méditerranée, le canal du Rhône au Rhin et plus précisément le linéaire concerné de 179 km, qui fait l'objet du présent Contrat, relie le Territoire de Belfort, depuis Allenjoie, à la vallée de la Saône et la halte nautique de St Symphorien sur Saône. A l'Est, le canal du Rhône au Rhin se poursuit jusqu'en Alsace au niveau de Niffer où il relie le Rhin.

Il traverse des paysages d'une grande variété, alternant à la fois des falaises et collines coiffées de bois sauvages et de barres rocheuses, des points de vue spectaculaires et des vallées bucoliques, il offre une navigation atypique entre portions en rivière et canalisées. L'EuroVelo 6 qui longe le canal évolue au fil de l'eau dans une ambiance résolument batelière.

La voie d'eau représente un enjeu important pour les acteurs privés et professionnels qui souhaitent la promouvoir comme vectrice de développement économique et destination écotouristique fluviale structurée et dynamique. L'offre doit être adaptée et basée sur des activités touristiques diversifiées sur (fluviales) et autour de l'eau (fluviales) et répondre aux attentes des clientèles en France et à l'étranger.

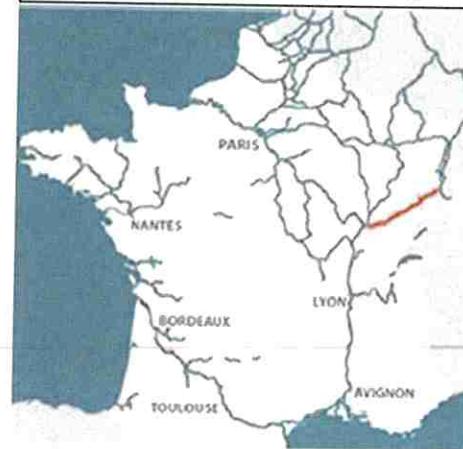
Le Contrat de canal, véritable outil partenarial proposé par la Région Bourgogne Franche-Comté aux territoires, fixe les orientations stratégiques et donne les priorités d'action à l'échelle de 5 ans pour une valorisation touristique concertée. Il permet de décliner les objectifs stratégiques régionaux à l'échelle de leur voie d'eau, par une réflexion commune et la réalisation de projets concrets, coordonnés et partagés.

Les partenaires signataires du Contrat de canal du Rhône au Rhin ont exprimé leur volonté de travailler ensemble, en s'affranchissant des limites administratives, pour développer le tourisme, autour du canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs et de l'EuroVelo 6 qui le longe. La mobilisation forte des partenaires privés et publics, autour d'un projet commun, renforce la coopération entre les différents territoires et acteurs le long de ce linéaire, pour gagner en cohérence et proposer une nouvelle destination touristique.

Bienvenue sur le canal du Rhône au Rhin



Localisation du canal du Rhône au Rhin, Doubs navigable



Source : French Waterways

1. DE LA DEMARCHE PARTENARIALE POUR LA VALORISATION DES VOIES D'EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Contrat de canal

Initié par la Région Bourgogne Franche-Comté (RBFC), le « Contrat de canal », outil de contractualisation pluriannuel de 5 ans, est un document stratégique d'identification, de planification et de gestion de projets de développement fluviaux et fluvestres à destination des collectivités souhaitant accroître leur économie touristique par la mise en valeur de leurs voies d'eau.

Cadre institutionnel et partenarial

En janvier 2020, les partenaires ont confirmé leur volonté de s'engager dans la démarche « Contrat de canal » via la rédaction d'un protocole de partenariat définissant les grandes ambitions de développement pour l'itinéraire, l'organisation informelle de gouvernance de la démarche, son fonctionnement et le plan de financement du poste de chargé de mission.

Sont concernés par la démarche :

- les EPCI traversés par le canal du Rhône au Rhin dont il est fait mention ci-dessous :
 - La Communauté d'Agglomération Grand Belfort Agglomération
 - La Communauté d'Agglomération Pays de Montbéliard Agglomération ;
 - La Communauté de Communes Deux Vallées Vertes ;
 - La Communauté de Communes Doubs Baumois ;
 - La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ;
 - La Communauté de Communes Jura Nord ;
 - La Communauté d'Agglomération Grand Dole ;
 - La Communauté de Communes Rives de Saône.
- Les Départements du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura et de Côte d'Or ;
- La Direction Territoriale Rhône Saône des Voies Navigables de France (DTRs VNF) ;
- la Région Bourgogne Franche-Comté.

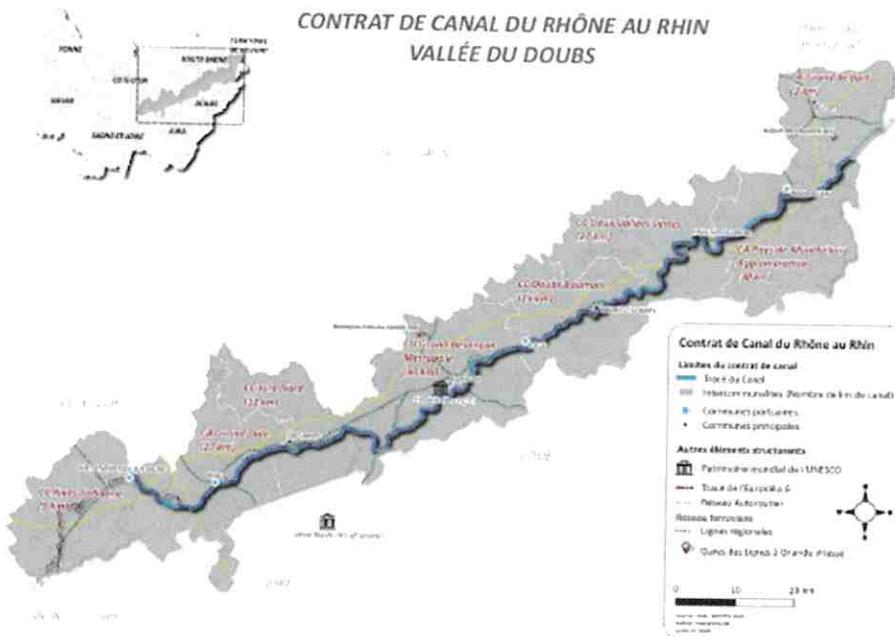
Organisation informelle de gouvernance

En signant le protocole de partenariat, l'organisation informelle de gouvernance de la démarche Contrat de canal du Rhône au Rhin, a été définie de manière partagée comme suit :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, désignée comme cheffe de file de la démarche de lancement du Contrat de Canal. Elle a porté l'animation et le suivi de la démarche de lancement auprès des partenaires signataires du protocole via le recrutement d'un chargé de mission. Elle a organisé les réunions d'arbitrages politiques et les réunions techniques. Grand Besançon Métropole a repris ce rôle à compter de 2025 dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat entre les 8 intercommunalités.
- VNF, partenaire technique auprès des collectivités pour l'ensemble de la durée du Contrat de canal a par ailleurs assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'étude de diagnostic.
- La Région BFC assure la cohérence de la démarche avec celles des autres Contrats de canaux régionaux et participe à la validation des différentes étapes durant toute la durée d'action du Contrat de canal (phase étude d'opportunités, phase d'exécution et d'évaluation des projets). Elle garantit que les orientations suivies par le Contrat de canal soient en cohérence avec le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) de Bourgogne Franche-Comté et le Schéma Régional de l'Itinérance Touristique (SRIT) de Bourgogne Franche-Comté. Elle est également conseil technique auprès des collectivités et institutions.
- Les collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage potentiels de projets touristiques apportent leurs connaissances historiques, réglementaires et techniques sur leurs périmètres. Elles sont consultées sur toutes les décisions concernant la stratégie de développement touristique à mettre en place sur le CRR.
- Le Comité régional du Tourisme, les Agences de Développement Touristique et les

Départements apportent leur expertise sur l'aménagement et la promotion du territoire.

Le canal dans son environnement géographique



Caractéristiques de la voie d'eau

Le canal du Rhône au Rhin (CRR) comporte de nombreux ouvrages d'art dont :

- 74 écluses, de l'écluse n°8 des Fontenelles à l'écluse n°75 de Saint-Symphorien majoritairement automatisées à l'aide d'une télécommande ;
- Le pont canal d'Etupes ;
- 2 tunnels : Tarragonz et Thoraize.

Il comporte également des équipements liés à la plaisance, dont :

- 5 ports pour une capacité totale sur le linéaire de 160 anneaux : Saint-Symphorien, Dole, Deluz, Besançon, Montbéliard ;
- 18 haltes nautiques pour une capacité totale de 125 anneaux ;
- 3 pontons pour une capacité totale de 9 anneaux ;
- 2 quais pour une capacité totale de 6 anneaux ;

- 1 base de location, Nicols à Dole.

La plaisance privée est l'activité la plus développée sur le CRR, les marchés de la location (de bateaux habitables ou non), des bateaux-promenade et de la péniche-hôtel sont existants mais peu développés.

Le canal du Rhône au Rhin est pleinement intégré au réseau de navigation de la Région Bourgogne Franche-Comté, il fait la jonction avec la Saône, tout en étant à proximité directe du canal de Bourgogne, du canal Centre Champagne et Bourgogne...et présente l'itinéraire le plus rapide pour rejoindre la Méditerranée depuis les canaux de l'Est de la France.

Il est facilement accessible en particulier grâce à un important réseau de gares TER dans les communes mouillées.

Mise en tourisme : destination d'itinérance écotouristique exemplaire

Alternant les portions en canaux et en rivière, le canal du Rhône au Rhin possède des atouts qualitatifs indéniables en termes de paysages et d'expérience de « nature ». Sa localisation au cœur d'un contexte rural en fait un support propice au développement du slow tourisme.

- L'itinérance par bateau ou à vélo, permise grâce au Canal du Rhône au Rhin et à l'EuroVelo 6, aussi appelée « Véloroutes des Fleuves » qui le borde sur tout le linéaire, crée une continuité avec les pays voisins au-delà des limites formées par les frontières.
- L'EuroVelo 6 qui relie Nantes à Constanta en Roumanie, en traversant 10 pays (France, Suisse, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Roumanie), est un autre élément structurant de cet espace qui doit permettre l'orientation de la clientèle vers l'intérieur des territoires.

Cet itinéraire cyclable jouit d'une fréquentation en constante augmentation avec des clientèles portées sur « l'expérientiel de nature, la détente, l'originalité et le consommer local ».

Clientèles cibles

La région offre de nombreuses perspectives de découvertes patrimoniales, urbaines et rurales par voie fluviale ou de façon combinée via les nombreux itinéraires cyclables qui sont en connexion avec le canal et la rivière permettant de créer un lien essentiel pour l'accès des clientèles étrangères, cibles, au fort potentiel de consommation, au territoire régional.



Une grande voie européenne

Néanmoins, la crise sanitaire ayant profondément modifié les comportements touristiques vers un recentrement plus « local » des destinations et des produits de consommation en circuits-courts, l'itinéraire est également vecteur d'attractivité pour la clientèle locale.

Atout : la proximité avec les pays voisins

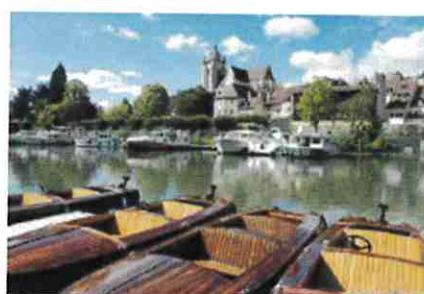
La richesse et qualité des paysages (alternance de falaises, collines, points de vue spectaculaires et vallées) ainsi que la présence de plusieurs points d'intérêt touristique à proximité, en particulier la Citadelle de Besançon et la Saline Royale d'Arc et Senans, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, permet d'envisager la création d'une nouvelle destination européenne pour le tourisme fluvial, facteur d'attractivité et de retombées économiques pour les territoires.

Aujourd'hui, le canal du Rhône au Rhin s'inscrit dans le bassin de plaisance locative de France et comprend plusieurs équipements pour l'accueil des plaisanciers privés. Pour ces derniers, la connexion avec la Saône et la branche Sud du Rhône au Rhin, offre l'opportunité de longs séjours pour découvrir les territoires voisins.

L'itinéraire le plus rapide pour rejoindre Lyon depuis Strasbourg par exemple, ou plus généralement pour rejoindre la Méditerranée depuis l'Est de l'Alsace, emprunte le canal du Rhône au Rhin. Ce dernier est donc relié aux principales voies d'eau traversant la France.

Il a également l'avantage de se trouver dans la région possédant le réseau navigable le plus important de France, la Bourgogne Franche-Comté, est en effet irriguée par 1 200 km de canaux et rivières.

Chaque année, des touristes allemands, suisses et français empruntent cet itinéraire.



2. VERS LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE CANAL

CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET PROJET STRATEGIQUE

La Région Bourgogne Franche-Comté

Le 1^{er} janvier 2016, les Régions Franche-Comté et Bourgogne ont fusionné en une seule entité : la Région Bourgogne Franche-Comté.

En outre, la loi NOTRe du 7 août 2015, a attribué à l'échelon régional, la responsabilité unilatérale de la compétence « développement économique ». La compétence tourisme, quant à elle, reste partagée entre la région, le Département, les communes et les EPCI.

Les Régions deviennent cheffes de file pour la définition des objectifs stratégiques d'aménagement, de développement et de promotion touristiques.

Dans cette optique, la Région Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur 2 outils, notamment une convention cadre avec VNF pour le développement touristique, l'entretien et la modernisation des infrastructures de la voie d'eau et le Contrat de canal, qui est la déclinaison de la stratégie de la Région à l'échelle de la voie d'eau et qui tient compte de son histoire et ses spécificités.

Dans ce cadre, le programme de travaux sur les infrastructures conduit par VNF sur le canal du Rhône au Rhin est joint en annexe à ce présent Contrat.

Les SRDTL successifs pour les périodes 2017-2022 et 2023-2027, incarne l'ambition touristique de la Région et pointe en particulier les grands itinéraires de découverte comme autant de leviers puissants pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques.

Le Schéma Régional de l'itinérance touristique (SRIT), qui en découle vise à développer les grandes filières touristiques de la Région, dont le tourisme fluvial et l'itinérance touristique comme filière d'excellence. D'ici 2030, la Région Bourgogne Franche-Comté ambitionne de faire de son territoire, une terre d'excellence en œuvrant pour « une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable ».

A cet effet, 5 leviers sont mobilisés en faveur de l'itinérance touristique :

- la priorisation des itinéraires d'intérêt régional autour d'un premier niveau d'excellence ;
- la mobilisation de l'intelligence collective au service de l'itinérance touristique ;
- la structuration d'un réseau d'itinéraires de niveaux : « d'excellence ou d'intérêt régional » ;

- l'innovation autour de l'offre ;
- l'excellence de l'accueil.

L'EuroVélo 6 en lien direct avec le canal du Rhône au Rhin, le canal du Centre et Loire itinérances, fait partie de ces itinéraires d'excellence.

Le dispositif d'aides

Le règlement d'intervention vise à soutenir les projets participant à la mise en œuvre de la stratégie régionale, répondant à un maillage cohérent et à l'échelle des itinéraires, pour notamment :

- créer, moderniser et aménager les itinéraires (pédestres, véloroutes et voies vertes, VTT, nordiques, voies navigables, équestres) ;
- soutenir le développement de nouveaux services et activités en réponse aux besoins d'une clientèle itinérante ;
- favoriser la mise en tourisme des itinéraires d'excellence ;
- développer l'observation touristique dans le domaine de l'itinérance.

Voies Navigables de France

Depuis une vingtaine d'années, VNF assiste à l'affirmation d'un second secteur économique porteur pour le fluvial, consécutif au déclin de la navigation marchande sur les canaux dit de « petit gabarit », le tourisme fluvial fait donc aujourd'hui l'objet d'un intérêt particulier de l'Etablissement quant aux enjeux qu'il représente pour le maintien du trafic sur la voie d'eau mais aussi pour les collectivités dans le maintien et le développement de leur économie locale.

C'est dans ce contexte que la Direction Territoriale Rhône Saône de VNF a engagé une étude d'opportunités sur le renforcement et le développement de l'offre touristique fluviale et fluvestre du canal du Rhône au Rhin/Doubs navigable en juin 2021, qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie de la Région Bourgogne Franche-Comté. Une étude de valorisation touristique sur la section de voie d'eau de la branche sud Alsace étant engagée en amont,

VNF entend renforcer sa logique d'axe dans le développement de l'offre de services ainsi que dans la future démarche marketing en tant que destination touristique globale si cela est pertinent.

Les EPCI partenaires

Conscientes du potentiel développement économique du canal du Rhône au Rhin, les collectivités signataires du protocole de partenariat ont exprimé leur volonté de travailler ensemble, en s'affranchissant des limites administratives, pour développer le tourisme fluvestre autour du canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs et de l'EuroVelo 6, qui le longe.

Elles partagent la stratégie de valorisation touristique des canaux et voies navigables de la Région Bourgogne Franche-Comté et décident de constituer ensemble un Conseil de canal du Rhône au Rhin, organisation informelle de portage et de pilotage politique du Contrat.

Le Conseil de Canal a présidé 5 réunions durant l'étude, le Comité Technique, s'est quant à lui réuni pour partager les éléments du diagnostic, identifier les ambitions et déterminer les défis à relever pour atteindre les objectifs prioritaires pour la stratégie de

développement. Des ateliers participatifs avec les socioprofessionnels du tourisme ont été organisés à Clerval, Baume-les-Dames et Dole.

Les actions communes des partenaires visent à

Promouvoir le potentiel et les atouts du linéaire

-Décliner la stratégie régionale visant la valorisation touristique des voies navigables ;

-Favoriser l'attractivité de la destination en renforçant et valorisant ensemble le tourisme d'itinérance et fluvestre tout le long du canal du Rhône Rhin et de l'EuroVelo 6 du Territoire de Belfort à la Côte d'Or ;

-Renforcer les équipements et services le long du canal, en travaillant notamment sur les quatre thématiques suivantes : aménagement et équipements, signalétique, communication, animation et événementiel





Écluse de la prise d'eau à Dole, 1877

3. LE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

LE CANAL HIER

Du canal Napoléon au Grand Canal

A l'époque de Louis XIV s'était déjà posée la question de la navigation sur le Doubs mais ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'un projet concret vit le jour. Les premiers coups de pioche ont été donnés dans les départements de Côte d'Or et du Doubs en 1784. Vers 1804, il est d'usage de l'appeler canal Napoléon, les travaux se poursuivent dans la région de Montbéliard entre 1811 et 1828. Mais ce n'est qu'en 1833 que le canal fut mis en service sur toute sa longueur.

A partir de 1882, suite au plan mis en place par Charles de Freycinet, ministre des Travaux Publics de 1877 à 1879, le gabarit du canal est augmenté pour permettre la circulation des péniches de 300 tonnes au lieu de 150 tonnes auparavant. La longueur des écluses est passée de 30,5 m à 38,5 m et le mouillage (la profondeur minimale) porté de 1,6 m à 2,20 m (pour mémoire, aujourd'hui, le mouillage est dimensionné à 1,6 m).

Le canal a été mis à grand gabarit dans sa partie orientale, entre Niffer et Mulhouse, ainsi qu'entre Montbéliard et Étupes, sur une longueur de 4 km. L'idée d'augmenter une nouvelle fois le gabarit du canal a donc émergé dans les années 1960 (projet de Grand Canal) et a suscité de nombreux débats jusqu'à son abandon en 1997 sous l'impulsion de Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Un canal témoin de l'industrialisation

Quelques années plus tard, la zone concernée a pu bénéficier d'un programme de valorisation lancé par l'Etat pour compenser les pertes liées à l'abandon du projet de Grand Canal. Dès lors, le canal s'est orienté vers la navigation de plaisance et le développement touristique des régions traversées avec de nombreux aménagements dans les années 2000-2010. Si la partie alsacienne transformée au-delà de Mulhouse, qui a toujours été la plus active et a été transformée dans les années 1990, conserve un certain trafic marchandise, la liaison avec la Saône n'a plus qu'un faible tonnage (12 000 tonnes en 2008) et c'est vers la navigation de plaisance que s'oriente l'activité du canal de la Saône au Rhin en passant par la vallée du Doubs.

L'importance du canal dans le développement des villes desservies a été considérable, c'est ainsi que des localités comme Montbéliard sont devenues de grands centres industriels, le canal jouant un véritable rôle économique.

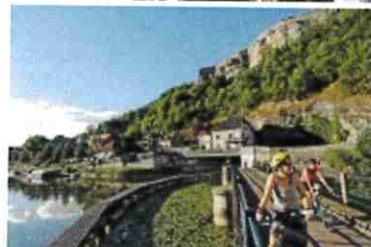
Un canal connecté au Réseau Eurovelo

Les aménagements portuaires destinés au tourisme fluvial se sont multipliés et le trafic s'est développé (le port de Besançon annonce le passage de 550 bateaux en 2009). Des travaux d'aménagement et de sécurisation des écluses sont en cours.

Les berges du canal se sont par ailleurs progressivement aménagées en voie cyclable pour constituer, de la Saône à Bâle, une partie de l'EuroVelo 6. Plus au nord dans sa branche parallèle au grand canal d'Alsace et au Rhin, plus exactement entre Marckolsheim et Strasbourg, son chemin de halage a été revêtu sur toute sa longueur pour accueillir les EuroVelo 5 - Via Francigena (Londres - Rome / Brindisi) et EuroVelo 15 - Véloroute Rhin (Rotterdam - Andermatt).



Branche St Paul à Besançon

Écluse de Montreux-Vieux Château (début XX^e)

LE CANAL AUJOURD'HUI

Un canal typique

Le canal du Rhône au Rhin bénéficie d'un approvisionnement en eau stable, assuré par le Doubs et ses affluents. Cette ressource garantit un niveau d'eau suffisant pour soutenir une activité touristique, y compris en cas d'extension de la fréquentation. Contrairement à d'autres voies navigables (comme le canal du Centre ou le canal de Bourgogne), ce canal n'a jamais connu de fermeture pour cause de pénurie d'eau, ce qui en fait un axe privilégié pour les opérateurs fluviaux.

Les plantes aquatiques envahissantes sont encore maîtrisées sur ce linéaire et ne sont pas perçues comme un facteur de risque pour la navigation à l'heure actuelle. Quelques spots sont néanmoins observés dans le secteur de Montbéliard qui est le moins navigué.

Quelques problématiques d'envasement dans les écluses sont constatées ainsi que des atterrissages et problématiques d'embâcles au printemps.

Le tirant d'eau pour les péniches hôtels est actuellement garanti, sous réserve d'un bon entretien de l'infrastructure et des ouvrages et des atterrissages.

De manière générale, les navigateurs s'accordent pour dire que les conditions de navigation sont plus compliquées sur la section nord de la voie d'eau, avec des tirants d'eau moins élevés (bief de Baume-les-Dames), autour de Clerval, ou encore au niveau de Voujaucourt en entrée d'écluse.

Enfin, il est à noter que la proximité du pôle fluvial de Saint-Jean-de-Losne rassure les navigateurs en cas de problème technique sur les bateaux.

L'accessibilité ouverte sur l'Europe

Le canal du Rhône au Rhin se trouve à proximité de grands axes routiers : il est longé sur 140 km par l'autoroute A36, surnommée la Comtoise, qui relie Belfort et Dole en 1h25 et permet de rejoindre Paris, Lyon et Dijon (respectivement 4 heures, 2h30 et 1h15 de Besançon). L'autoroute A39 traverse le canal à Dole et permet de rejoindre Dijon en 45 minutes, au Nord et Bourg-en-Bresse au Sud en 1h20.

Les routes départementales D673, D683 et D663 longent le canal et permettent respectivement de relier Dole à Besançon, Besançon à L'Isle-sur-le-Doubs et L'Isle-sur-le-Doubs à Montbéliard.

Le canal est également accessible par le train, notamment grâce aux gares TGV de Besançon Franche-Comté et de

Belfort-Montbéliard, qui proposent des trajets directs de 2h15 vers Paris et Lyon. Les correspondances avec les gares TGV sont assurées par le réseau ferroviaire régional, qui permet aussi de se déplacer tout le long du canal via les lignes TER allant de Dole à Belfort.

La Région a aussi l'avantage de disposer d'un aéroport régional situé à Dole-Tavaux et de 3 aérodromes à proximité du canal.

- L'accessibilité permet de construire une offre ouverte sur l'Europe, favorable à l'intermodalité.



Temps de navigation

VNF estime le temps de navigation à 3 jours et 21 heures (sans arrêt) pour l'itinéraire allant de Saint-Symphorien à Montbéliard (halte la plus proche d'Allenjoie dans le périmètre de l'étude) et à 5 jours et 9 heures pour l'itinéraire total.

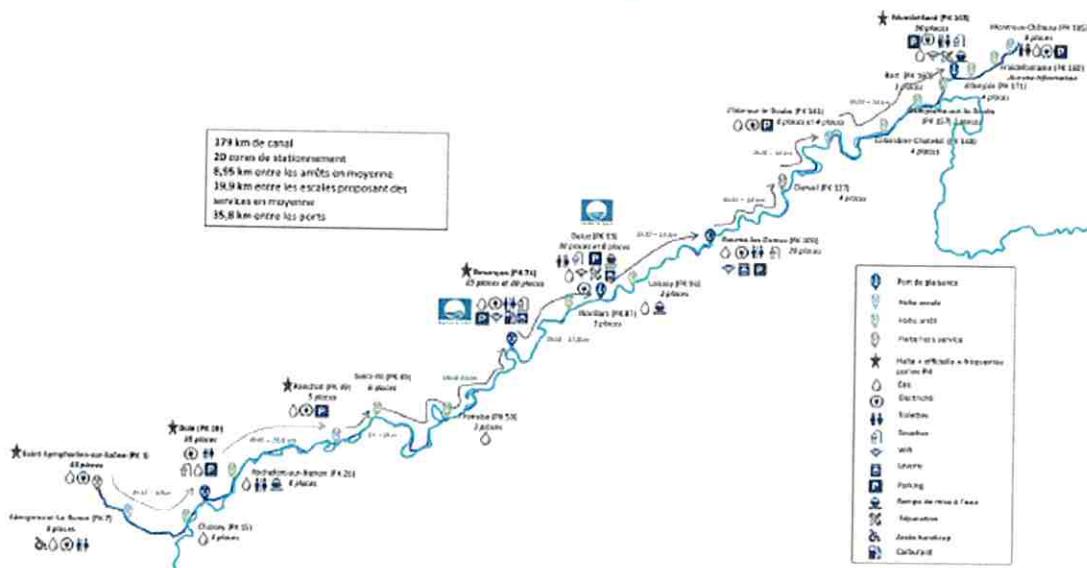
Pour un bateau de plaisance, la vitesse de marche est limitée à 6 km/h en canal.

Les écluses sont fermées à la navigation 5 jours par an : le 1er janvier, le 1er mai, le 1er novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Figure 1 : Accessibilité routière, ferroviaire, canale et fluviale le long du CRR



Réseaux de haltes et ports et équipements le long du CRR



Malgré un réseau de ports et de haltes relativement important sur le plan quantitatif, l'offre est plus hétérogène sur le plan qualitatif, avec un nombre significatif de haltes arrêt ne disposant d'aucun service pour les navigants.

C'est notamment le cas sur la portion nord du canal, entre Baume-les-Dames et avant Montbéliard. On note également l'absence de ports structurés disposant d'une présence de personnel à l'année.

Ainsi, il est possible pour les navigants de s'amarrer en moyenne tous les 9 km sur le linéaire, mais ces derniers ne peuvent atteindre un port de plaisance avec tous les équipements et services associés que tous les 35,8 km en moyenne.

L'enquête de fréquentation réalisée auprès des visiteurs de la vallée du Doubs et du canal du Rhône au Rhin à l'été 2021, a permis de mettre en évidence un manque de services le long du linéaire.

Les visiteurs soulignent en particulier le manque ou l'absence de :

- pompes à essence et à gasoil selon les tronçons ;
- récupérateurs de toilette ;
- dépôts de pain dans les capitaineries ;
- homogénéité des prix des ports ;

- signalisation sur le canal.

Ouvrage d'art

-74 écluses, en bon état mais vieillissantes, les systèmes d'automatisation sont à changer.

-de nombreux ponts et passerelles jalonnent le linéaire, comme le pont-canal à Etupes et les ponts-levis de Courcelles-lès-Montbéliard et Voujeaucourt.

-les maisons éclusières, qui servaient autrefois à loger l'éclusier et sa famille, ponctuent le canal du Rhône au Rhin. Grâce à leur fort potentiel touristique, ces habitations font régulièrement l'objet de campagnes de valorisation, 8 d'entre elles bordent le canal du Rhône au Rhin. Mais actuellement, aucune maison éclusière le long du canal du Rhône au Rhin n'est utilisée pour des activités économiques. Certaines sont louées à des tiers. De manière générale, toutes les maisons éclusières inoccupées sont dans un état dégradé.

-des tunnels fluviaux sont présents sur la portion Sud du canal (tunnel de Thoraise et tunnel de la Citadelle à Tarragonz). Le premier, aussi appelé Percée de Thoraise, a été construit en même temps que le canal et mesure 185 mètres de long.



4. DIAGNOSTIC ET AXES D'AMELIORATION

BESOINS ET ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

La garantie d'un niveau de service de qualité

L'harmonisation et la garantie d'un niveau de services à la fois sur l'eau (équipements d'amarrage, services eau et électricité, information sur la navigation, points de mise à l'eau, etc...) et autour de l'eau (signalisation touristique et de services, services de base eau et toilettes, bornes de recharges électriques, consignes, casiers, etc...) seront fondamentales pour promouvoir l'itinérance.

Les flux et la fréquentation sur la voie d'eau doivent être rééquilibrés.



Le développement de l'offre

- des péniches hôtels doit être encouragé, mais également l'amélioration de l'offre d'équipements et d'activités de bateau promenade sur le nord du linéaire pour favoriser une découverte plus « nature ». Des services complémentaires à l'existant doivent se multiplier, en particulier de Besançon à Montbéliard, pour couvrir des besoins localisés. Les hébergements et la restauration à proximité de l'EuroVélo 6 et de la voie d'eau (accroissement et diversification) seront favorisés par la valorisation du domaine public fluvial.

La création

- de nouveaux produits de navigation complémentaires à l'existant (éventuellement sur l'eau, bateaux promenade avec offre nature, aller simples en bateaux de location habitables, etc...) et d'offres touristiques packagées, avec le vélo et le bateau sera encouragée grâce à une meilleur interface tourisme fluvial/tourisme à terre avec le raisonnement de « portes d'entrée » et des sites équipés sur l'eau et à terre, permettant de rayonner sur l'ensemble du territoire.

L'amélioration de la signalisation

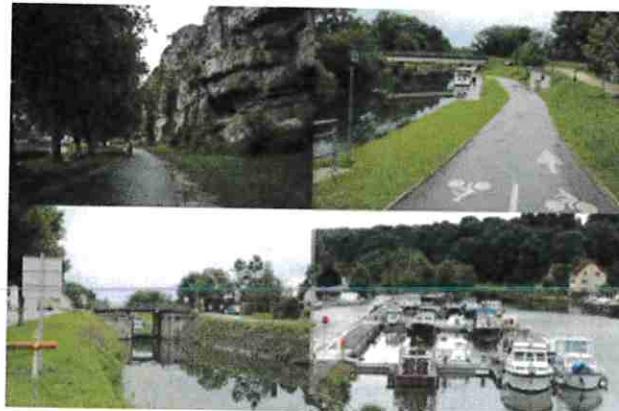
et du guidage des visiteurs sur le territoire apparaît essentielle. Le travail de visibilité et de reconnaissance du territoire par les visiteurs, doit venir appuyer la démarche. Les haltes fluviales doivent monter en qualité du service.

L'incitation à la découverte d'un territoire

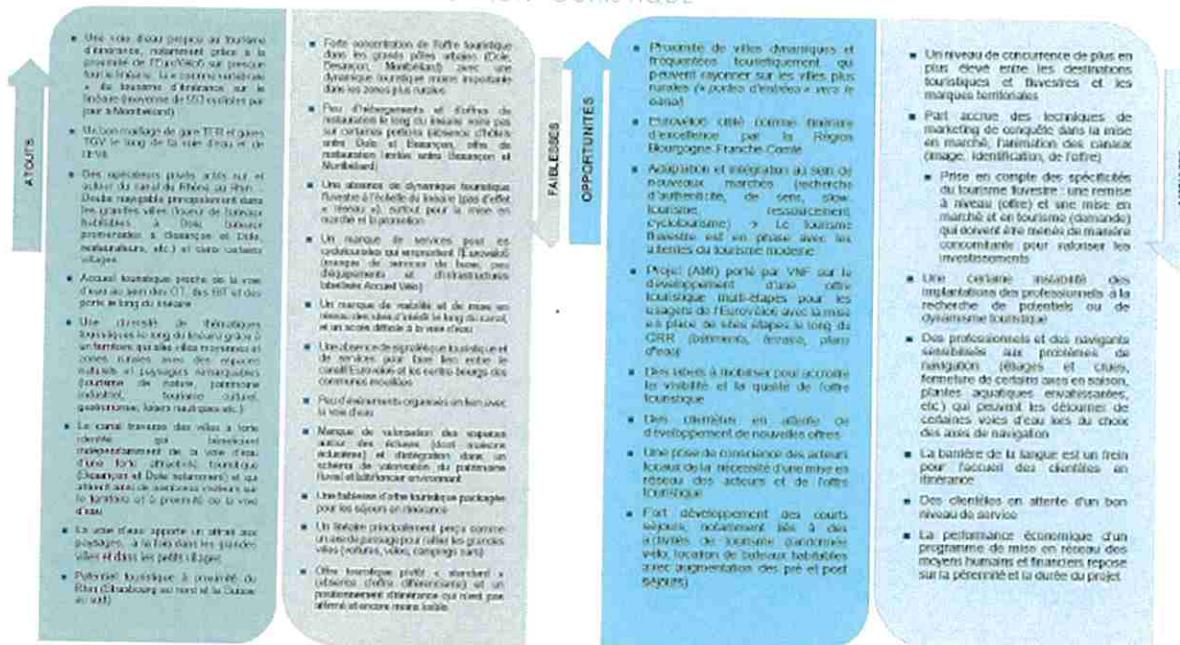
Les activités doivent fixer les gens sur le territoire en renforçant la fonction de destination de la vallée. La voie d'eau doit permettre de transformer en un outil de découverte les grandes villes et les villages clés. Des ouvertures et fenêtres vers la voie d'eau doivent se développer. Pour cela, les politiques publiques (culturelles, sportives, ...) conduites localement doivent converger pour participer à la réappropriation et à l'animation de la voie d'eau et de ses berges. Les habitants jouant ensuite le rôle d'ambassadeurs de la destination.

Une mise en réseau des acteurs

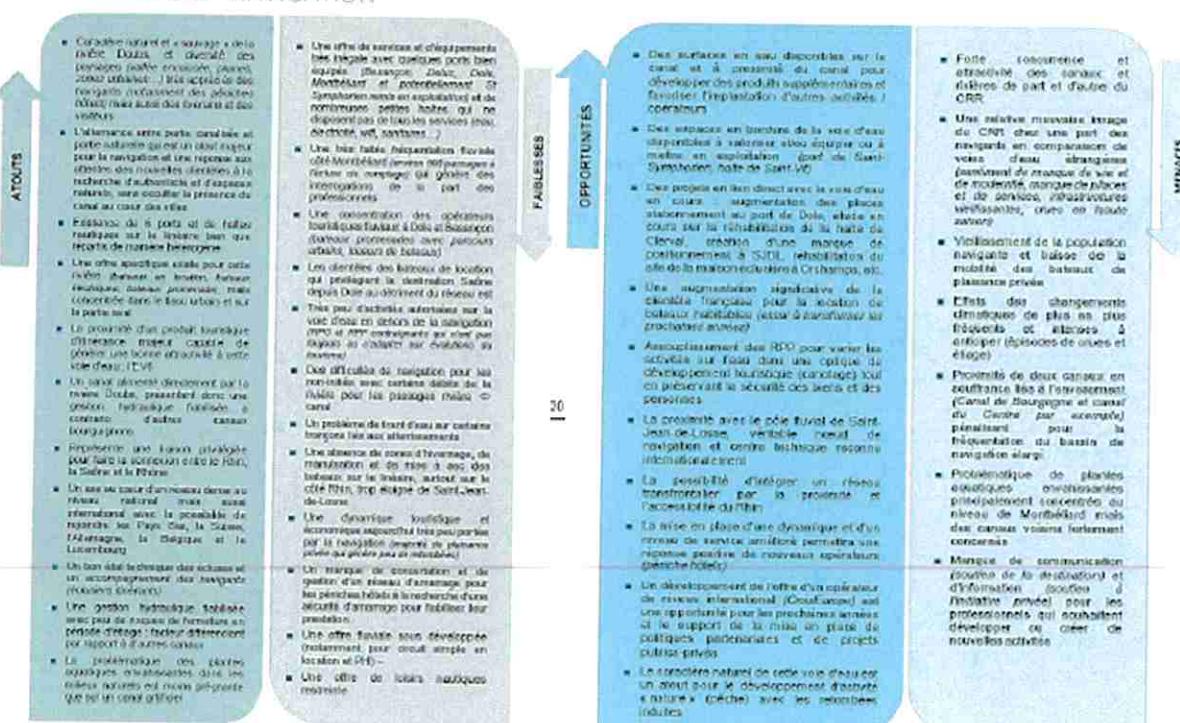
La professionnalisation des opérateurs touristiques vis-à-vis de l'itinérance et du fluvial doit être favorisée pour avoir le sentiment d'appartenance à un « réseau ». Un maillage fin d'activités, des découvertes et d'expériences sur et autour de l'eau doit être construit.



AFOM OFFRE ET ORGANISATION TOURISTIQUE



AFOM NAVIGATION



5. POSITIONNEMENT MARKETING

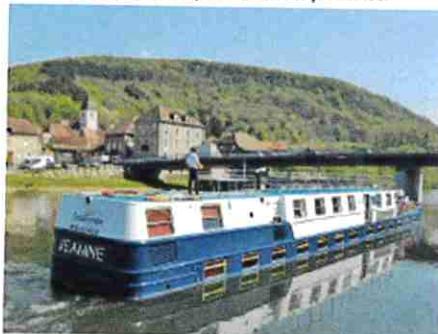
LA PROMESSE

Ce projet a été débattu et nourri dans le cadre d'une réflexion collective du conseil de canal durant l'étude menée par VNF et animée par le cabinet BRL Ingénierie. Les partenaires s'accordent à dire que

Les clientèles existantes à vélo sont à conforter et de nouvelles clientèles fluviales sont à conquérir

Les nouveaux découvreurs de cette voie d'eau sont curieux, autonomes, ne reculent pas devant l'effort pour la découvrir, ils sont sensibles aux questions environnementales, veulent consommer local, et se laissent surprendre.

Parcourir la voie d'eau et la vallée permet de sortir des sentiers battus, la voie d'eau se conseille « de bouche à oreille », la tranquillité doit être préservée.



« L'historique de Dole, les villages fleurs, le port, la nature, ici tout est harmonieux. »

« La qualité de l'environnement, rien de disgracieux, ne vient gâcher la cohérence, ni au bord de l'eau, ni dans les villes. »

« Les relations sont faciles avec tout le monde, les gens ne sont pas stressés, ils disent bonjour, on discute. »

« Sur le canal de Bourgogne, c'est un concentré d'écluses. Ici, c'est juste ce qu'il faut pour pimenter le parcours et ne pas être toujours en train d'attendre aux écluses. »

« Le canal du Midi est artificiel, construit. Ici le canal se confond avec la rivière. Cela fait plus rivière que canal. Le canal est naturel, inscrit dans la vallée. »

Les caractéristiques de la promesse

Le positionnement marketing revendique la promesse d'une destination assumée, où l'on pratique une itinérance dynamique entre voie d'eau et territoires, avec :

- la perception d'un itinéraire donnant une ouverture vers l'Europe ;
- une singularité dans sa découverte quelle que soit la durée de la halte ;
- une voie qui assume un caractère rythmé entre sections apprivoisées et sauvages, calmes et effervescentes ;
- l'expérience du slow tourisme ayant fait de la mixité des modes doux sa marque de fabrique ;
- une liaison étroite entre la voie d'eau, les villages et les villes qui la bordent ;
- une destination résiliente et sobre.

Enquête terrain

« C'est très très très vert, plus vert qu'en Bretagne, c'est un terrain de golf, plus vert, on ne peut pas. »

« La Saône est verdoyante, mais ce n'est pas pareil. Ici, c'est plus nature, plus varié. Ce n'est pas plat. Et il y a des petits villages. »

« La nature est encore authentique, sauvage. Malgré l'installation de l'homme, on a préservé la nature. »

« Très nature, verdoyant, entretenu, tout en ayant des herbes folles au bord de l'eau, ce n'est pas sophistiqué, même en pleine ville. »

« A vélo, comme en Dordogne, ce n'est ni trop plat, ni trop escarpé. Un peu de dénivelé, mais pas trop non plus. »

« Pas d'immenses bateaux, mais des pêcheurs, des gens qui habitent à côté. La Véloroute est aérée, on perçoit un respect de l'environnement : la rivière est propre, la campagne travaillée, propre, bien cultivée, elle n'est pas à l'abandon. »



LE POSTULAT D'UNE DESTINATION

Le positionnement s'articule autour d'un **coeur**, d'une **distinction**, d'une **assise**

Au cœur : le voyage sous forme d'aventure

Le voyage, le déplacement lui-même devient la destination.

L'important ici, pour le visiteur est de rentrer chez lui en se disant qu'il a « voyagé », découvert, expérimenté. Le territoire qu'il a rencontré est inattendu, surprenant, l'a amené ailleurs, même s'il n'est pas très loin de chez lui et de son quotidien.

Le territoire est tout entier axé autour de la voie d'eau, alors que celle-ci n'apparaît pas forcément clairement à tous les visiteurs. On peut se promener au fil de l'eau, ou choisir de s'arrêter pour découvrir des activités de découverte sur l'eau. Depuis la voie d'eau, on accède aux randonnées toutes proches, ainsi qu'à l'Eurovelo 6 ou aux autres boucles cyclables.

En support, les villes traversées par le Doubs

Elles servent d'appui, de porte d'entrées privilégiées pour les visiteurs, qui peuvent ensuite découvrir, au fil de l'eau ou à vélo la région. Un parcours linéaire, du Nord-Est (Belfort) vers le Sud-Ouest (Dole) et inversement, qui allie patrimoine, activités de nature et gastronomie peut être créé.

- Pour installer cette offre, les collectivités doivent travailler ensemble à la création d'offres harmonisées communes, pour des séjours itinérants.
- Les villages sur le parcours deviennent acteurs de ce changement, en offrant des équipements et services complémentaires de ceux des villes, plus axés sur la nature et les activités de plein air, notamment nautiques. Ils sont sites relais.
- Les activités proposées pourraient être du canoë-kayak, de la plaisance, des aires familiales de jeux nautiques, mais aussi des bornes de location de vélo réparties régulièrement sur le territoire, le long de l'EuroVelo 6, en fonction des haltes fluviales, pour la connexion.
- Ces activités sont doublées d'une offre en hôtellerie et restauration qui invite les visiteurs à rester et à revenir. Elles sont variées et permettent à tous les visiteurs, qu'ils soient plaisanciers, cyclistes, amoureux de la nature, à trouver l'activité qui leur convient.

Les atouts et potentiels à exploiter

Les visiteurs parlent d'une immersion dans la nature, dans une campagne entretenu avec une impression de vie vraie, un relief ni trop escarpé ni trop plat justement équilibré qui procure des sensations. Le voyage permet de rencontrer un territoire inattendu, surprenant, même en étant près de chez soi, en sortant des sentiers battus.

Les atouts et potentiels à exploiter :

- les accès multimodaux à la voie d'eau (trains, avion, autoroute, véloroute) favorisent l'interconnexion comme atout de la destination ;
- les grandes villes apparaissent comme le point d'entrée et les territoires ruraux permettent un maillage de pôles intermédiaires ouvrant à la découverte locale ;
- la présence de la rivière et des reliefs du Jura sont vecteurs de développement des activités nautiques et sportives.



Les activités au service d'une aventure dynamique et d'exploitation de la voie d'eau autrement

Des activités de plein air, nautiques, réparties régulièrement sur la voie d'eau, ponctuent le parcours et sont autant de haltes invitant à rester une journée, une nuit, prendre un peu plus de temps. Elles n'arrêtent pas le voyage, elles le rallongent.

Les logements hors des villes prennent l'aspect de l'itinérance : péniches-hôtels, bateaux réaménagés, cabanes dans les bois, logements sur l'eau, etc. L'itinérance, facilitée par l'interconnexion, prend l'aspect d'une mini-aventure.



Une distinction : la culture comme symbole de l'ouverture européenne

Le Doubs permet une connexion facile avec l'Europe : le Rhin d'un côté, la Saône et le Rhône de l'autre. Cet « axe européen », pour être visible, doit se matérialiser dans ce qui fait un « espace intellectuel commun » : la Culture.

L'importance accordée à la musique sur le territoire est bien perceptible dans les propositions culturelles sur le territoire.

Chacune des villes fait à l'heure actuelle la promotion de ses propres événements, sans qu'il y ait une volonté de transversalité territoriale. Aussi, les espaces entre ces villes (à l'exception de Fraisans) sont peu ou pas dotés en offre culturelle.

Le maillage du territoire

Le territoire dispose déjà d'un maillage culturel dans ses villes comme par exemple, les Eurockéennes de Belfort, mais également le festival du film Entrevues. Montbéliard organise chaque année les « Lumières de Noël » de renommée internationale, le Festival des Mômes, dédié aux enfants, mais également un festival de musique blues : Mon baby Blues, avec notamment des concerts sur l'eau. Besançon est dotée du Festival international de musique classique, de nombreux autres festivals dont les mardis des rives en été et d'une Cité des arts au bord du Doubs très dynamique. Le festival de musique reggae No Logo, aux Forges de Fraisans est également réputé, Dole attire des milliers de personnes pour le festival international de Cirques et Fanfares, etc...

Le parti peut être pris d'imaginer une programmation culturelle annuelle partagée, qui s'appuie sur les forces de chaque ville, donnant un rôle aux villages le long de la voie d'eau et qui fait la part belle aux échanges culturels européens.

Le passé industriel du territoire pourrait également servir d'axe de développement, afin d'impliquer les populations locales dans la création de ces nouvelles propositions culturelles.

Des ponts entre les différents arts, en créant un maillage sur l'ensemble du territoire, sont envisageables



Les atouts et potentiels à exploiter

Il s'agit d'incarner la dimension européenne de la destination en capitalisant sur la culture qui lui confère vitalité et renouveau et qui permet un trait d'union géographique et culturel, en s'appuyant sur :

- une offre culturelle dense typée musique qui n'exclut pas d'autres formes d'art ;
- un passé industriel avec des friches réaménagées (La Rodia à Besançon, les Forges de Fraisans) :
 - des initiatives culturelles locales ;
 - des associations locales et des tiers-lieux ;
 - des cartes blanches et de l'art éphémère ;
- des partenariats avec le Fonds Régional de l'Art Contemporain, des parcours artistiques au fil de l'eau, des festivals musicaux tentés d'échanges européens ;
- des initiatives locales, dans la ruralité, entre les villes, promues afin de créer un réel parcours culturel, des lieux de respiration dans la nature des expositions à suivre sur plusieurs sites le long de la rivière, des piste musicals dans le bois...





Une assise : être résolument éco responsable

Le collectif s'accorde à dire que cette thématique ne peut pas être envisagée en tant que telle, mais doit être transversales des actions du Contrat de canal.

Soutien à l'innovation humaine et l'économie circulaire

Sur un territoire très préservé, l'offre touristique est presque entièrement à construire, il est envisageable de prendre le parti de créer une offre entièrement axée sur la **responsabilité environnementale et sociale**.

On peut imaginer une voie d'eau entièrement équipée de services respectueux de l'environnement, des haltes pour les cyclistes et les plaisanciers équipées de toilettes solaires, sèches, des hôtels et gîtes ayant déjà fait leur conversion vers les énergies renouvelables et la basse consommation, des **aires de découvertes de la nature** qui ne se contentent pas de montrer, mais également de faire participer les visiteurs à la protection de leur environnement, ou à la découverte des productions locales.

La promotion de fermes éducatives, d'initiatives locales en termes de recyclage de vélos et de logements touristiques peut être envisagée. Le tissu social peut s'impliquer dans l'accueil des visiteurs, en effet, les associations connaissent parfaitement leur territoire et sont à même de le faire découvrir.

Les atouts du territoire comme le site classé Natura 2000 dans la basse vallée du Doubs ou la forêt de Chaux offrent un cadre très préservé, idéal pour développer une offre résolument éco-responsable, au calme, respectueuse d'un environnement partout ailleurs très menacé.

Intermodalité douce

De même, la continuité entre les villes et les campagnes, appuyée sur l'emploi de moyens de transport doux, tels que le train, le bateau et le vélo, permettra de diversifier l'offre, entre patrimoine et nature.

Des aires de location de vélo électriques, avec station de dépôt/retrait de batteries intelligemment réparties sur le parcours les villes. Ils y trouveront en toute confiance non seulement des batteries chargées et disponibles, mais également des services de restauration, d'hôtellerie et sanitaires répartis pour assurer un très bon niveau de confort, le tout dans le respect de l'environnement.

Les atouts et potentiels à exploiter

-la voie d'eau constitue un environnement naturel riche qu'il convient de préserver (présence de zone Natura 2000, de ZNIEFF, d'espèces protégées...) et de valoriser par une approche pédagogique par exemple, voir FA 2.3.2 du plan d'actions ;

-la clientèle cible est sensibilisée aux questions environnementales et de plus en plus en recherche de destination écoresponsable ;

-le tissu d'associations locales est un atout sur lequel s'appuyer et qu'il est nécessaire de mettre en réseau ;

La destination est résolument écoresponsable
en faisant du zéro carbone son fer de lance
tant dans les équipements que dans sa
manière d'agir



5. AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DECLINAISON OPERATIONNELLE

La stratégie opérationnelle retenue pour le canal du Rhône au Rhin s'articule autour de 3 grands défis, étroitement liés pour conduire au projet de territoire souhaité :

Défi 1 : Affirmer notre ambition : l'itinérance sous toutes ses formes

Avec la voie d'eau (rivière canalisée), l'EuroVelo 6 et un réseau de gares TGV et TER bien réparti localement, le territoire du canal du Rhône au Rhin ambitionne de devenir une destination d'itinérance sous des formes variées, misant sur l'intermodalité douce et le développement des interconnexions.

Maillage cohérent

Ce défi propose également un maillage cohérent de sites portes d'entrée (Montbéliard, Besançon et Dole) et relais (8 sites : Montreux Château, l'Isle sur le Doubs, Clerval, Baume les Dames, Deluz, Osselle, Orchamps, St Symphorien sur Saône) pour jaloner le parcours des visiteurs en itinérance et rendre ainsi le territoire plus lisible pour tous, ce qui fait défaut aujourd'hui. Il s'agit de faciliter la découverte de tout le territoire, de donner envie au découvreur d'aller plus loin et de rayonner sur l'ensemble du linéaire et des sites connectés.

Sécurité et fiabilité des pratiques

Ce défi vise à permettre de répondre à la demande de toutes les clientèles en itinérance en matière d'accueil au sens large et de bénéficier d'une montée en gamme des labels Accueil Vélo, d'hébergements adaptés à la pratique ou insolites, de services et d'équipements mutualisés, de créer des infrastructures de plaisance, pour fiabiliser et sécuriser les pratiques.

Mixité des modes de déplacement

La randonnée équestre, l'itinérance en canoë-kayak, la pêche, des offres packagées mixant les formes d'itinérance doivent être développées. La destination fluviale doit monter en gamme pour accueillir les péniches hôtels, des bases de location de bateaux habitables, voire électriques.

DÉFI n°1 AFFIRMER NOTRE AMBITION : « L'ITINÉRANCE SOUS TOUTES SES FORMES »

1.1 Assurer un maillage des sites étapes cohérent et lisible le long de la voie d'eau avec un accueil de qualité

- ① 1. Mettre en valeur et équiper les sites portes d'entrée et sites relais
- ① 2. Mettre en place une signalétique touristique et de services homogène à l'échelle de la voie d'eau
- ② 3. Inciter les acteurs du tourisme à atteindre une excellence d'accueil

1.2 Renforcer l'EV6 comme une colonne vertébrale de la destination

- ① 1. Équiper l'EV6 pour une meilleure expérience de pratique
- ① 2. Soutenir l'installation de nouveaux hébergements à proximité de l'EV6

1.3 Faire du CRR une destination de navigation fluviale fiable et qui monte en gamme

- ① 1. Améliorer le niveau des services apportés aux plaisanciers sur l'itinéraire
- ① 2. Développer et fiabiliser l'accueil des péniches hôtels sur tout ou partie du linéaire
- ② 3. Renforcer le marché de la location de bateaux habitables sur le CRR

1.4 Favoriser la mixité des modes de déplacement et développer les autres formes d'itinérance douce

- ② 1. Développer et soutenir d'autres formes d'itinérance pour cheminer le long de la voie d'eau



Défi 2 : Développer l'attractivité et la compétitivité de la destination

Capitaliser les atouts

Ce défi vise à capitaliser sur les **atouts** du territoire (patrimoines naturel, culturel, historique, savoir-faire...) et à affirmer ses avantages concurrentiels. En ce sens, il s'attache à décliner le positionnement pour enrichir les offres actuelles et en faire émerger de nouvelles répondant à la promesse d'une expérience de découverte variée, singulière et immersive. Il propose d'amplifier l'attractivité du territoire tant vers les visiteurs que les habitants en renforçant l'animation, la valorisation des savoir-faire locaux, l'interprétation des milieux naturels et patrimoniaux.

Offre multi expérientielle

Ce défi vise à proposer une **offre culturelle et festive à dimension européenne** le long de la voie d'eau, grâce à des festivals itinérants, du land art, des événements type Slow Up.

L'offre de « **loisirs actifs** » multi-activités doit permettre au touriste une expérience immersive, en s'appuyant sur des activités nautiques (canoë, paddle, ski nautique) mais aussi des sports de nature (tyrolienne, escalade, accrobranche).

Les **savoir-faire locaux** doivent être valorisés, les patrimoines de la voie d'eau et de ses abords, notamment l'infrastructure fluviale mais aussi l'écosystème (parcours pédagogique) doivent permettre des ouvertures sur la rivière.

DÉFI n°2 DEVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA DESTINATION CRR

2.1 Proposer une offre culturelle et festive à dimension européenne le long de la voie d'eau

- ① 1. Vers une programmation culturelle annuelle à rayonnement européen pour mettre en valeur la voie d'eau
- ② 2. Création d'un événement itinérant flottant le long de la voie d'eau type « scène multi-usages »
- ③ 3. Animer annuellement la voie d'eau en organisant des événements et actions ponctuels visibles

2.2 Développer une offre de « loisirs actifs » multi-activités pour une expérience immersive

- ① 1. Développer et renforcer une offre complémentaire de loisirs sur l'eau
- ② 2. Développer et mettre en réseau une offre de loisirs à proximité de la voie d'eau
- ③ 3. Construire des produits packagés proposant un court-séjour « sport&nature » et mixant les formes d'itinérance

2.3 Valoriser les patrimoines de la voie d'eau et de ses abords

- ② 1. Mettre en valeur les infrastructures fluviales le long du canal en lien avec la branche est
- ② 2. Construire une offre de découverte écologique de la voie d'eau et de ses abords
- ③ 3. Valoriser le patrimoine industriel et historique présent aux abords de la voie d'eau

2.4 Valoriser les savoir-faire locaux

- ① 1. Créer une offre de restauration en circuit-court mettant en avant les spécialités locales
- ② 2. Développer les visites d'exploitation agricoles, d'ateliers d'artisanat d'art ou autre,... mettant en avant les savoir-faire locaux
- ③ 3. Favoriser les partenariats avec les associations locales dans l'objectif de créer une économie circulaire



19



Défi 3 : Construire et animer la notoriété de la destination CRR

Ce défi ambitionne de révéler l'**identité** et de la partager avec les **acteurs** de la destination à travers une stratégie de communication ambitieuse. Elle vise à augmenter la présence de la destination en France et en Europe, à accroître et dynamiser la consommation touristique le long de la voie d'eau. Pour y parvenir, il propose la mise en place d'une **gouvernance** dynamique, inclusive et pérenne pour piloter et suivre le contrat de canal, en lien étroit avec le réseau de partenaires.

L'identité de la destination

L'identité de la destination doit se construire et être déployer à travers un plan de communication en concertation avec les acteurs de la destination. Un **nom de destination** doit être trouvé, le discours doit être commun.

L'animation et la gouvernance

Une **animation** territoriale de la destination doit s'organiser, en affirmant la volonté de porter une destination commune, en finançant le poste de chargé de mission, la mise en place de groupes de travail thématiques, en valorisant les **habitants** comme Ambassadeurs de la destination en s'appuyant sur les instances compétentes en ingénierie, ADTs, CRT, Conseils départementaux.

Commercialiser et observer

La **commercialisation** de la destination doit être commune et se faire à l'échelle de la voie d'eau, un site Web informatif et commercial peut être créé. Un observatoire de suivi doit se structurer pour **évaluer** et **réajuster la stratégie** de la destination, grâce à un suivi de la performance, en adaptant les actions, en évaluant et en faisant partager les résultats.

DÉFI n°3 CONSTRUIRE ET ANIMER LA NOTORIETE DE LA DESTINATION CRR

3.1 Construire et déployer l'identité CRR en concertation avec les acteurs de la destination

1. Définir l'identité de la destination en se basant sur le positionnement marketing en intégrant la portière jusqu'à Niffer
2. Elaborer un plan de communication de la destination incluant un plan marketing

3.2 Organiser une commercialisation commune de la destination à l'échelle de la voie d'eau

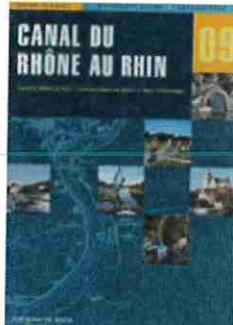
1. Organiser une commercialisation commune de la destination à l'échelle de la voie d'eau, de Saint-Symphorien sur Saône à Niffer
2. Professionnalisation des acteurs en réseau sur le fluvestre

3.3 Mettre en place un processus d'animation territoriale de la destination, affirmant la volonté de porter une destination commune

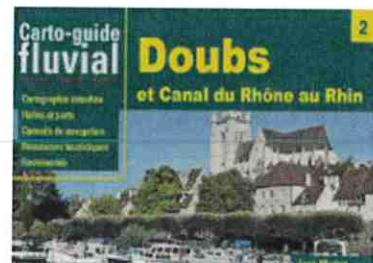
1. Mettre en place une organisation de pilotage et d'animation territoriale pour un développement commun en réseau
2. Animer et coordonner le réseau de partenaires (publics et privés) et soutenir les initiatives des porteurs de projet

3.4 Observer pour évaluer et réajuster la stratégie de destination

1. Mettre en place un système d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de canal et de la destination pour en mesurer la dynamique



20



LE PLAN D'Actions

La stratégie se décline selon un plan d'actions ambitieux et multithématisé, les **fiches actions** détaillées et projets des territoires sont présentées en annexes.

Une **priorisation** des actions a été réalisée, parmi laquelle se dégagent 3 priorités :

-faire vivre le contrat de canal à travers une gouvernance pérenne (DEFI3, orientation 3.3)

-améliorer le niveau de services et d'équipements, sur et autour de l'eau, selon le maillage cohérent de sites étapes proposé pour soutenir l'itinérance (DEFI 1)

-fédérer le territoire autour d'une identité à (DEFI 3, orientation 3.1)

Légende niveau de priorité du plan d'actions

- 1 1^{er} niveau de priorité (2026-2027)
- 2 2nd niveau de priorité (2027-2028)
- 3 3rd niveau de priorité (post 2028)
- 4 à considérer au fil de l'eau

- organiser des **rencontres régulières** pour trouver des synergies porteuses de développement, dans une logique de mutualisation et de commercialisation en réseau;

- proposer un **budget autonome**, pérenne dédié à l'animation, au développement et à la mise en œuvre du contrat et au pilotage des projets ;

- intégrer l'ensemble des acteurs institutionnels dans la démarche sur la base d'un **financement mutualisé pluriannuel** au forfait selon l'échelon de l'instance partenaire (Région, Départements, VNF et les EPCI ou communes mouillées), comme présenté dans la clef de répartition jointe en annexe ;

- associer un « **référent animateur coordinateur** » dans l'**organisation de la gouvernance**, identifié par les élus et techniciens du développement touristique et économique ;

- partager la démarche aux **usagers** de la voie d'eau et aux **opérateurs touristiques**, elle doit permettre d'initier la création d'un cadre de dialogue et de concertation (ex : « les amis du Doubs canalisé »).

La réussite du CRR

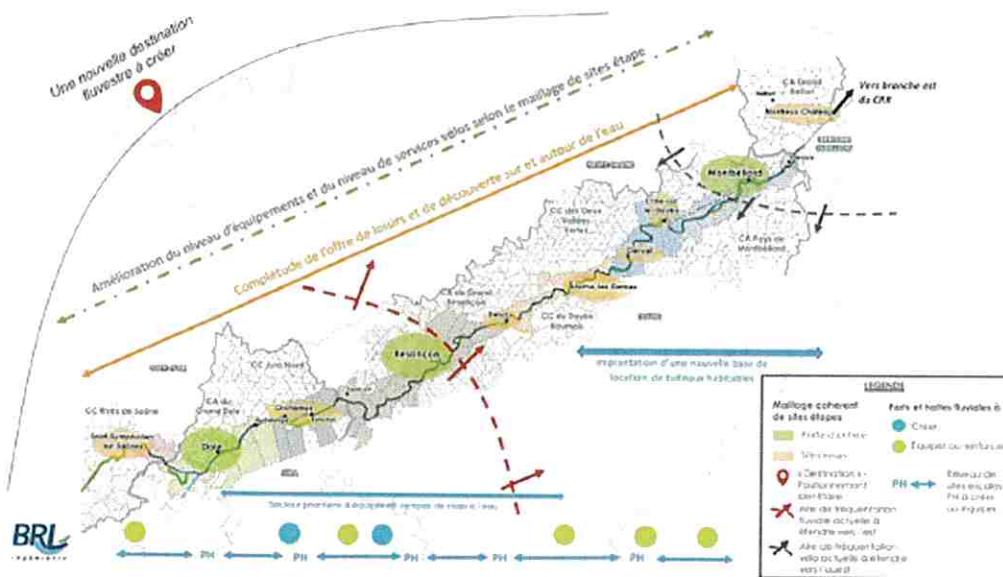
Au-delà des objectifs stratégiques, l'ensemble des partenaires s'engage à œuvrer pour la réussite du CRR, en particulier en visant à :

- élaborer un schéma de gouvernance de territoire « fluvial » partagé et pérenne pour des actions coordonnées d'animation et de développement dans une logique de réseau ;

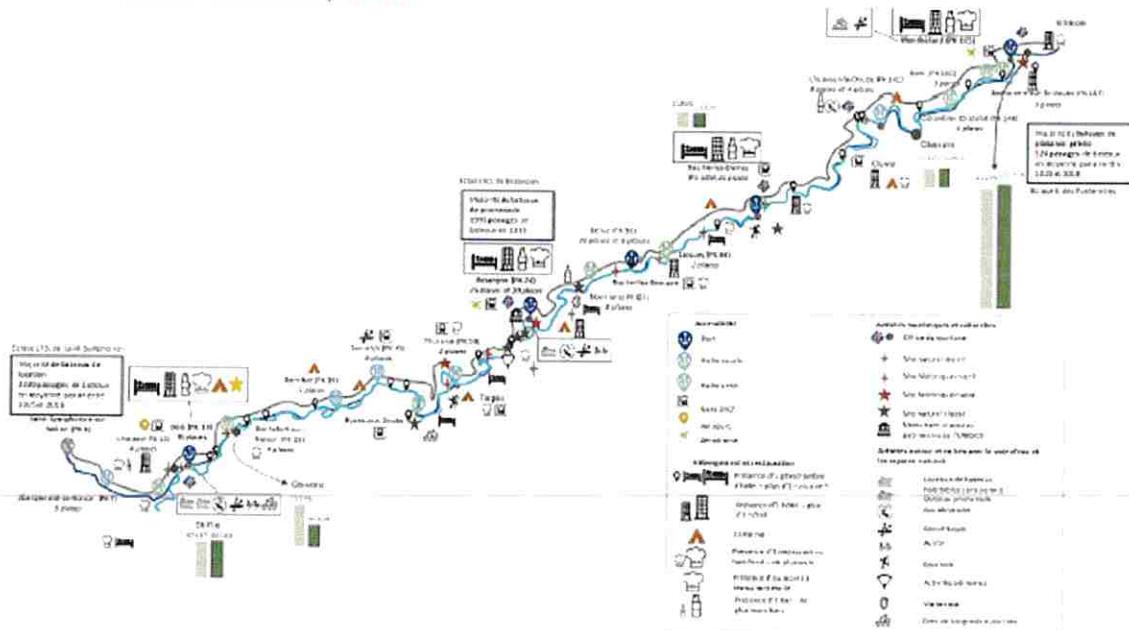
- associer les territoires de proximité pour la cohérence de la mise en marché, le lien avec la Branche Sud en Région Grand Est, apparaît comme incontournable ;



Illustration schématique de la stratégie pour le CRR à travers les grandes ambitions du projet



Bilan de l'offre touristique du CRR



7. LA GOUVERNANCE

ENJEUX

La gouvernance fondée sur le partenariat sera à même de garantir la cohésion du réseau des acteurs. A l'échelle cohérente du territoire, l'organisation nouvelle créée conduira le pilotage et la promotion du Contrat de Canal, tout en assurant en grande partie la maîtrise d'ouvrage des actions à construire en réseau. Cette gouvernance veillera à renforcer l'attractivité touristique de la destination afin que celle-ci s'inscrive dans la durée.

Schéma de gouvernance proposé

Lors du COPIL du 29 septembre 2022, il a été proposé que la gouvernance du contrat de canal se fasse sur un mode coopératif entre les différents représentants des territoires, sans qu'aucune structure spécifique ne soit créée.

Le CONSEIL de CANAL (comité de pilotage)

Un CONSEIL de CANAL stratégique regroupant

- les élus représentant des 8 EPCI (au minimum 1 élu par territoire)
- le ou les représentant de la direction territoriale de VNF DTR5 et DTS
- le ou les représentant de la Région BFC

Il a vocation à suivre l'avancée du projet, de procéder aux arbitrages, de mobiliser les partenaires financiers.

Il se réunit au minimum 1 fois/an

Il pourra intégrer de nouveaux partenaires ou financeurs comme les Départements au cours du contrat se cela est souhaité.

Le COMITE TECHNIQUE

Un COTECH opérationnel associant les techniciens des 8 EPCI, VNF et La Région BFC partenaires, a vocation à mettre en œuvre l'ensemble des actions définies dans le cadre du contrat et de s'assurer de la mobilisation permanente des partenaires autour du projet, pour validation des élus.

Il se réunit 2 fois par an à minima. Il est préparé par l'animateur en tenant compte des aspects techniques, d'aménagement, d'animation, de promotion et de coordination du projet.

Il pourra être élargi à d'autres financeurs ou partenaires durant la durée du contrat.

Groupes de travail thématiques

Des groupes de travail thématiques pouvant mobiliser notamment les offices de tourisme, les techniciens des départements ADT et CRT, les socio-professionnels : sollicités en fonction des besoins et des projets, pour

apporter leur expertise et leur contribution sur des sujets relatifs à l'équipement, à l'exploitation touristique et la mise en tourisme du territoire du CRR, seront constitués, autour de :

- la valorisation du patrimoine et de la culture ;
- le développement de la navigation fluviale ;
- le développement de la pratique cyclo-touristique sur l'EV6 ;
- la promotion et commercialisation ;
- l'observation et l'évaluation.

Les financements

Le présent contrat ne fixe pas à ce stade les participations financières des maîtres d'ouvrage pressentis ni celles des cosignataires. Celles-ci seront déterminées ultérieurement au fur et à mesure de l'avancée des projets d'investissement énumérés dans le présent contrat, après avoir été affinées à l'occasion de la programmation annuelle inscrite à l'ordre du jour du conseil de canal.

La signature de ce contrat marquera l'engagement des partenaires, définira les modalités financières, de gouvernance et de fonctionnement pour la conduite d'un projet commun sur le Canal du Rhône au Rhin et l'EV6. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat global visant à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite du projet de la démarche Contrat de Canal.

Pour autant que les projets s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de valorisation des canaux et rivières navigables de Bourgogne Franche-Comté, les projets restent à la discrétion des collectivités locales dans leur mise en œuvre.

Règlement d'intervention

La Région participera au financement des projets d'investissements répondant aux priorités régionales dans les conditions prévues par le règlement d'intervention « Développement des itinéraires touristiques fluviaux, vélo, pédestres et équestres », notamment pour les volets « Valorisation touristique des voies navigables » et « Aménagement des véloroutes et voies vertes et des grandes itinérances », « Mise en tourisme des itinéraires d'excellence » en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention, dans la limite du budget alloué, sous réserve de l'engagement des autres co-financeurs.

Ce règlement prévoit une intervention de la Région, jusqu'à hauteur de 40% des dépenses éligibles, plafonné à 200 000€, porté à 1 000 000€ pour des projets d'aménagement portuaire d'envergure, (le minimum de dépenses à considérer s'élève à 20 000€ HT).

Les montants présentés dans le plan d'actions joint restent estimatifs et devront faire l'objet de chiffrements plus fins, projet par projet, dans le cadre d'études préalables à la définition et à l'approche financière des opérations.

Des projets autres que ceux mentionnés dans le plan d'actions pourront être considérés comme éligibles au titre du présent Contrat de Canal s'ils contribuent aux objectifs fixés. Ils feront l'objet d'un arbitrage lors des réunions du comité de pilotage annuel.

SIGNATURES

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération

Communauté de communes des 2 vallées vertes,

Communauté de communes Doubs Baumois,

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,

Communauté de communes Jura Nord,

Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Communauté de communes Rives de Saône,

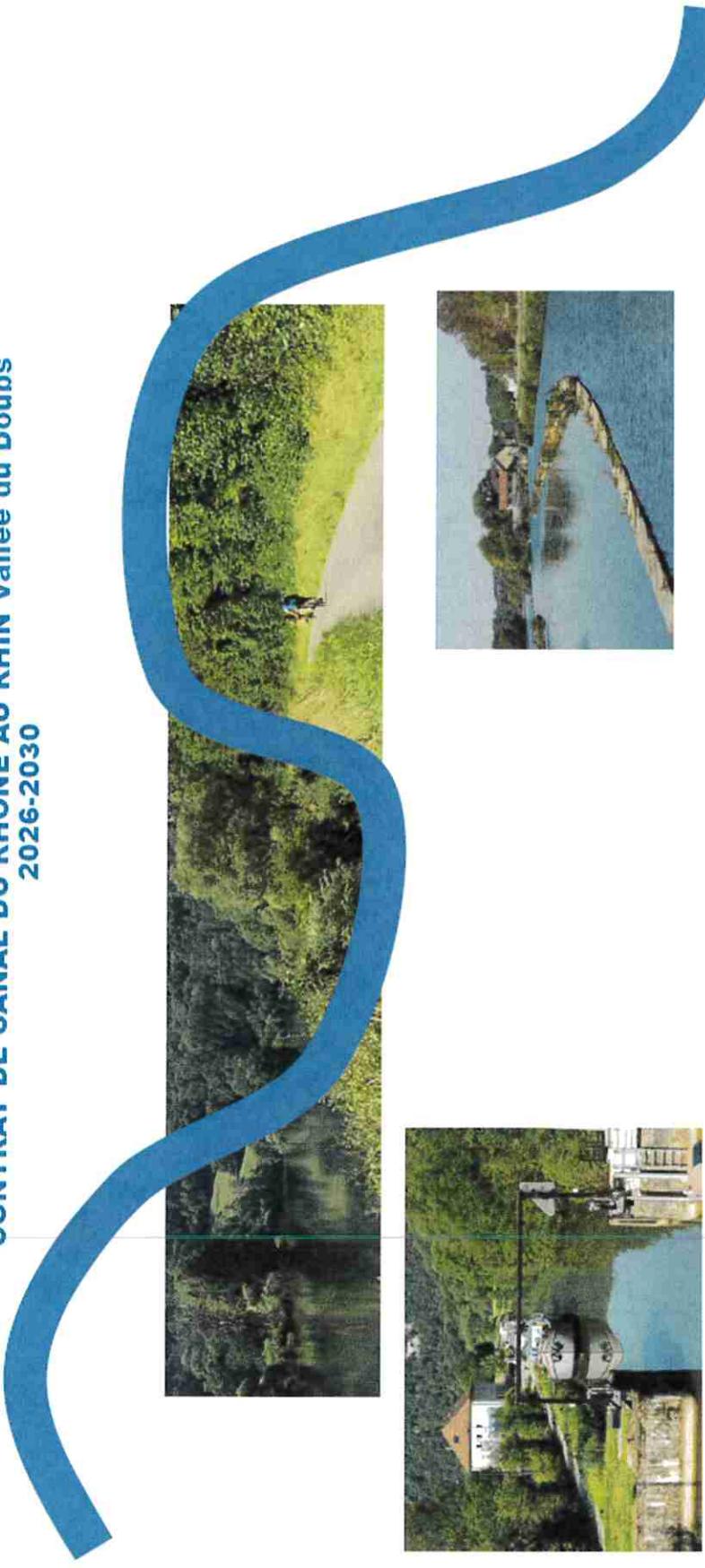
Voies navigables de France,

Région Bourgogne-Franche-Comté,

Annexe

Programme d'actions prévisionnel 2026-2030, mis à jour octobre 2025

**PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVISIONNELLE
CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN Vallée du Doubs
2026-2030**



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

Berger
Levrault



GRAND
ESTORAD

B Moy de
Montbelliard
AGGLOMERATION

2 Vallées
vertes
et
Gourmois

Doubs
Gourmois
Metropole

Grand
Bougian
Metropole

Sur
Nord

G GRAND
DOLE
Région
de
Bourgogne

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS 2026-2030

A réactualiser/compléter chaque année en fonction des projets / en cohérence avec la stratégie

DEFI 1 / Affirmer notre ambition : l'itinérance sous toutes ses formes	Périmètre/Lieu	EPCI concerné	Calendrier prév.	Maîtrise d'ouvrage	Avancement / maturité	Partenariat	Budget prév.	Financeurs sollicités
ASSURER UNE MONTÉE EN GAMME DES EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX PLAISANCIERS								
Programme d'implantation d'un réseau de stations de dépotage (priorité 1 : les ports)	halles concernées à préciser	A préciser	2026-2030	VNF? EPCI ?	démarche d'itinéraire collective	VNF, agence de l'eau, exploitants de ports	VNF, RBFC et autres financeurs	?
Halte PH Péniches Hôtels ? Démarche collective St Symphorien, Besançon	Lieux à préciser le long du CRR	A préciser	2026-2030	VNF ?	Étude technique octobre 2022A étudier	VNF, EPCI, communes, opérateurs péniches, hôtels	RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Poursuivre l'équipement de la halte fluviale communautaire	Montreux le Château (gestion GBA)	GBA	2026-2027	GBA	En cours/réalisée		RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Création Halle Fluviale	Clerval	2 Vallées Vertes	2026-2030	À préciser	A étudier	VNF, commune	RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Modernisation de la halte : changement des bornes? et station de dépotage?	Isle sur le Doubs (gestion VNF)	2 Vallées Vertes	A préciser	Isle sur le Doubs	En cours /halte		RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Modernisation de la halte : à préciser	Baumes les Dames (gestion communale)	Doubs Baumois	A préciser	Baume-les-Dames / déléguataire	négociation de la DSP ; 4ème trim 2025, démarage de la DSP ; 01/01/2026	VNF, commune	RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Projet global d'amélioration des haltes pour la montée en gamme et sécurisation des équipements et services aux usagers (dans l'objectif du maintien du label pavillon bleu)	Besançon et Deluz (gestion GBM)	GBM	2026-2028	GBM	Etude en cours - Crédits inscrits PPI	Gestionnaire des haltes (SDH)	RBFC : 40% VNF et autres financeurs	200 K€ HT
Canal Charles Quint	Dole	Grand Dole		CAGD	À l'étude	VNF RBFC	RBFC : 40% VNF et autres financeurs	
Mise en cohérence et montée en gamme autour du port de Dole : Rive droite du port (gestion communale confiée à Nicosis), Rive gauche (gestion VNF)	Port de Dole	Grand Dole	2026-2030	Discussion en cours Ville/VNF	Projets et MO en réflexion/réunion technique car échéance CDT fin 2026		RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Projet d'aménagement du site : création d'un apontement (ou solution d'amarrage) à pour plaisirance de passage, bornes eau/elec.	Saint Symphorien (gestion VNF)	Rives de Saône	2026-2030	VNF	Etude réalisée		RBFC : 40% VNF et autres financeurs	?
Ponton plaisance	Darse Osselle	GBM	2026-2030	VNF	Priorisation et MO à définir (en cours)		RBFC : 40% VNF et autres financeurs	Etude technique préalable à réaliser

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

Berger Levrault

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS 2026-2030

A réactualiser/compléter chaque année en fonction des projets / en cohérence avec la stratégie

DEFI 1 / Affirmer notre ambition : l'itinérance sous toutes ses formes	Actions	Périmètre/Lieu	EPCI concerné	Calendrier prév.	Maitrise d'ouvrage	Avancement / maturité	Partenariat	Budget prév.	Financeurs sollicités
DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES LE LONG DE L'EV6 - LA SIGNALÉTIQUE INFORMATIONNELLE (COMMERCES ET SERVICES)									
Schéma de signalétique commerces et services le long du Doubs/EV6	CRR	8 EPCI		2027-2028	GBM	prioritaire	VNF, Dpts, communes	50 K€ TTC	RBFC : 40% 8 EPCI : solde
Fabrication et pose de la signalétique				2028-2030	Gpt commande EPCI	prioritaire		100 K€ TTC	
Conception panneaux/supports de valorisation du patrimoine historique et naturel	Sites/Lieux le long du CRR	8 EPCI		2027-2028	GBM		VNF, Dpts, EPTB Saône/Doubs	40 K€ TTC	RBFC : 40% 8 EPCI : solde
Fabrication et pose des panneaux par chaque EPCI en déclinaison du projet global	Isle sur le Doubs 2 Vallées vertes			2028-2030	Gpt commande 8 EPCI		VNF, Dpts, communes	60 K€ TTC	RBFC : 40% 8 EPCI : solde
Rachat à VNF de la maison éclusière ; projet d'espace VAE et équipement vélo en lien avec OT (agrandissement) et réhabilitation hôtel de la Marine	2 Vallées vertes			2026 (après élections)	A préciser		Isle sur le D/Cdc 2 Vallée vertes	?	
Projet déjà défini : Aire de services Vélo commune à la voie bleue et CRR (réalisation du port)	Saint Symphorien	Rives de Saône		2026-2030	Cdc Rives de Saône			?	
SOUTENIR LA CREATION DES HÉBERGEMENTS LE LONG DE L'EV6									
Appel à projet pour 2 projets de création d'hébergements à la nuitée pour les cyclo-touristes : fonds d'aide de 100 K€ /projet	Pays Montbéliard Agglo	PMA		2027-2029	Commune porteur de projet en cours de sélection (Conseil 13-11-2025)	étude de faisabilité (signalétique)	OT, Douts Tournes (promotion) & PMA (signalétique)	200 K€ HT (fonds d'aide)	PMA, CD 25, CR BFC, Etat.
Projet de développement du complexe touristique : camping, aire de camping-cars : contenu à définir en partenariat avec le déléguétaire	Baumes les Dames	Doubs Baumois		2026	commune de Baume-les-Dames / déléguétaire	négociation DSP : 4ème trimestre 2025, démarrage DSP : 01/01/2026	?		
Fonds d'aides en faveur l'hébergement touristique GBM	Communes de GBM le long du linéaire	GBM		2026-2030	GBM	Dispositif existant		300K€ TTC (50 K€ /an)	-
Travaux de la phase 2 : habillage et isolation bâtiment sanitaire, reconstruction du logement du personnel	Camping de Besançon-Chaizeulle	GBM		2026-2028	GBM	Etude travaux en cours - Crédits inscrits au PPI		847 K€ HT	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berger Levrault

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS 2026-2030

A réactualiser/compléter chaque année en fonction des projets / en cohérence avec la stratégie

DEFI 2 / Développer l'attractivité et la compétitivité de la destination CRR Actions	Périmètre/Lieu	EPCI concerné	Calendrier prév.	Maitrise d'ouvrage	Avancement / maturité	Partenariat	Budget prév.	Financeurs sollicités
DEVELOPPER L'OFFRE DE LOISIRS LE LONG DE L'ITINÉRAIRE SUR L'EAU ET A PROXIMITÉ								
Aménagement ponton permettant l'accueil d'une activité de location de petits bateaux électriques	Port de Plaisance et halte de Montbéliard	PMA	2026-27	A négocier	En réflexion	Prive, Ville, OT, PMA	21 K€ HT	RBFC : 40% CC VNF : ?
Création d'une activité de location de petits bateaux électriques			2026-27	Porteur privé	En réflexion	OT, Ville		Hyp. achat flotte par le porteur PRIVE
Requalification du site de la piscine de Port Joint	Besançon, bord du Doubs	GBM.	A préciser	Ville	2026-2027 : déconstruction SNB et agt passager/infra Piscine : à préciser	Ville	A préciser	
Base outdoor : contenu tourisme en développement, et étude zone baignade en rivière	Besançon, près de Vaux	GBM	A préciser	Ville/GBM	En réflexion	GBM, assoc	A préciser	
Parcours canoë-kayak dans la boucle (accompagnée) et en amont (libre)	Besançon	GBM	2026/2027	Club du SNB	En réflexion	Ville, GBM, VNF	A préciser	
Visites guidées en dragonboat	Besançon	GBM	2026-2030	OTC/SNB	Testé en 2025			
Lancement d'AMI pour des AOT bateau activités	Besançon	GBM	2026	VNF	En cours	Ville Besançon	-	
Phase 2 du projet base de loisirs d'Osselle	Osselle-Routelle	GBM	2026-2027	GBM	Crédits au PPI		1 098K€ HT	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

Berger Levrault

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

PROGRAMME D'ACTIONS 2026-2030

A réactualiser/compléter chaque année en fonction des projets / en cohérence avec la stratégie

DEFI 3 / Construire et animer la notoriété de la destination CRR : Actions	Périmètre/Lieu	EPCI concerné	Calendrier prév.	Maitrise d'ouvrage	Avancement / maturité	Partenariat	Budget prév.	Financeurs sollicités
DISPOSER D'OUTILS DE COMMUNICATION PERMETTANT DE FAIRE EXISTER RAPIDEMENT LA DESTINATION								
Création d'un mini-site web présentant le territoire, son offre, les grands événements	CRR	8 EPCI	2026	GBM (avec EPCI/Ots)	A l'étude	IAE Dijon master, VNF	Création en interne GBM	GBM
Etude identité VNF (marque commune ?, en lien avec CRT, EV6, vallée du Doubs canal)	CRR	8EPCI	2026-2030	VNF	A planifier	EPCI, ADT, OT, VNF Strasbourg		Région EPCI ADT
Mise en place d'une carte papier de la destination Vallée du Doubs conception et impression	CRR	8 EPCI	2027/2028	GBM (avec EPCI, Ots)	En réflexion	Ots, CDTs, CRT, VNF	–	8 EPCI/Ots
COMMUNIQUER POUR FAIRE EXISTER LA DESTINATION AUPRES DES CLIENTELES CIBLES								
Mise en forme d'informations et contenus (idées séjours, événements...) en s'appuyant sur les Ots et CRT	CRR	8 EPCI	A compter de 2026	GBM avec EPCI, OTs	En réflexion	Ots, CDTs, CRT, VNF	Temps travail	
Organisation d'un éducteur pour les péniches hôtes	CRR		2026	VNF ?, CRT ?	A l'étude	EPCI, CRT, CDTs, Ots	Temps travail	
MOBILISER LES ACTEURS ET ANIMER LA DEMARCHE DE CONTRAT DE CANAL								
Animier la démarche de contrat de canal : Coordination du contrat, mise à jour et suivi programme d'actions	CRR	8 EPCI	2026-2030	GBM	A compter 1 ^{er} oct 2025		175K€ (35 K€ /an)	Région BFC VNF 8 EPCI
Mobiliser et accompagner les professionnels (hébergeurs, services...) et acteurs du tourisme	CRR	8 EPCI	2026-2030	GBM en coordination avec les EPCI Ots et VNF	A planifier	EPCI, Ots, CDTs	Temps travail	
Echanges sur les problématiques de gestion : quelques, bateaux ventouses, tarifs...	CRR	8EPCI	2026-2030		A engager		Temps de travail	
Disposer d'indicateurs et données d'observation en lien avec les OT, le CRT.	CRR	8 EPCI	2026-2030		A construire	EPCI, Ots, CDTs, CRT	Temps travail	
Création d'un événement fédérant les parties prenantes de la vallée du Doubs et du CRR	1 commune du CRR	8 EPCI	2027		A planifier	MATC, EPCI	Temps travail	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 039-243900560-20251218-DCC2025_12_215-DE

Berger Levrault